

Pour une Ecole

exigeante

personnalisée

et créative

20

12

**Propositions pour la concertation  
« Refondons l'École de la République »  
SEPTEMBRE 2012**

**P**

**3**

**En France, davantage que dans d'autres démocraties, l'Ecole est investie d'une double mission qui a été sacralisée.** Elle a d'abord une mission collective : permettre, en formant de futurs citoyens éclairés, l'émergence d'une nouvelle société, plus juste, plus solidaire, plus épanouie. Elle a ensuite une mission individuelle : donner à chacun les moyens de son autonomie pour qu'il puisse librement conduire sa vie.

Double mission d'émancipation collective et individuelle donc, héritière de la Révolution, et qu'une tradition persistante et influente a voulu opposer à celle de l'entreprise, présentée comme un lieu de conflit, de tensions, voire d'exploitation.

Le temps a heureusement atténué ces préjugés mais il subsiste un fond de suspicion : **après tout, quelle est la légitimité des entreprises à travers leurs institutions représentatives à tenir un discours sur l'Ecole ?**

**Cette légitimité est double.**

D'abord, en ce début de XXIème siècle, 150 000 jeunes sortent chaque année de l'école sans maîtriser le socle commun de compétences et de connaissances. C'est alors souvent à l'entreprise qu'il revient de réparer les dégâts, en donnant leur chance à ces jeunes, en leur permettant d'apprendre et de réussir autrement. **En s'adaptant à la diversité des profils, même les plus difficiles, l'entreprise réussit souvent là où l'Ecole a échoué. En ce sens, elle est légitime à tenir un discours sur le fonctionnement et les lacunes de l'Ecole : elle a des choses à transmettre, à apprendre à l'Ecole.**

Ensuite, l'entreprise est, en France, le moyen d'autonomie financière et de participation à la vie sociale de près des trois quarts de la population active : **une part de la promesse d'autonomie faite par la République et l'Ecole aux jeunes passe par l'entreprise, puisque c'est bien en entreprise que cette promesse, pour partie, se réalise. En ce sens, là aussi, l'entreprise est légitime à demander à l'Ecole de bien, de mieux préparer les futurs salariés qu'elle recrutera.** Il en va bien sûr de son intérêt, mais il en va aussi de l'intérêt des jeunes, et, in fine, de l'intérêt général du pays.

**Plus que jamais, l'Ecole et l'Entreprise doivent se rapprocher et travailler ensemble** pour adapter les formations à des métiers qui évoluent rapidement, professionnaliser les apprentissages, y inclure l'acquisition des compétences sociales et valoriser tous les potentiels.

La consultation actuelle organisée par le Gouvernement est bienvenue, car le monde politique n'a pas pris la mesure, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays, de l'ampleur de l'échec scolaire que l'on constate généralement aux différents niveaux de sortie de la scolarité, voire lors de l'entrée dans la vie d'adulte, et du drame humain qu'il représente. L'impérieuse nécessité de notre époque est de remédier au fait que 25 % des enfants qui entrent en 6e ne sachent ni lire un énoncé correctement, ni comprendre un texte court, ni mettre leur pensée en mots, ni réaliser des calculs élémentaires. Ces difficultés trop souvent s'accumulent et s'amplifient au collège puis ultérieurement dans la vie sociale. La proportion d'élèves se trouvant en grande difficulté scolaire en fin de collège s'est d'ailleurs accrue de 30 % au cours des dix dernières années. Les résultats des évaluations internationales montrent que la France perd aussi du terrain en ce qui concerne le niveau des meilleurs élèves alors même que l'écart entre les meilleurs et les plus faibles ne fait que s'accroître.

La réponse n'est pas uniquement structurelle ou d'organisation, elle réside également dans les attentes qualitatives exprimées vis-à-vis du système éducatif.

P

4

Sans revenir sur les diagnostics existants, relativement convergents, le Medef estime que la refondation de l'Ecole doit s'atteler notamment aux questions suivantes :

- Comment, pour diminuer l'échec scolaire, organiser l'individualisation des prises en charge et des parcours dans un contexte de massification et de diversification des élèves ?
- Comment promouvoir une Ecole de la diversité des voies de réussite de manière à assurer effectivement l'égalité républicaine ?
- Comment permettre à l'Ecole de former à la fois des citoyens et de futurs acteurs de l'économie ?

Sans prétendre proposer une contribution embrassant l'ensemble du sujet de la refondation de l'Ecole, le Mouvement des entreprises de France estime que **cette refondation s'exposera à l'échec si elle ne s'appuie pas au moins sur les 5 principes suivants :**

- I/ la formation initiale doit garantir à chaque élève l'acquisition du socle commun de connaissances : la République est en droit de formuler une obligation de résultats dans ce domaine ;
- II/ la formation initiale en entreprise, qu'elle s'accomplisse par la voie scolaire ou par l'alternance, doit être développée car elle ouvre aux mêmes perspectives professionnelles et est d'égale dignité avec la formation exclusivement académique ;
- III/ la formation initiale doit prendre en compte les évolutions de l'offre d'emplois au niveau national comme au niveau mondial ;
- IV/ la formation initiale doit développer, par une démarche expérimentale, la créativité, la capacité d'initiative et l'esprit d'entreprendre ;
- V/ les capacités d'initiative des équipes éducatives doivent être libérées et valorisées.

## I - LA FORMATION INITIALE DOIT GARANTIR

### À CHAQUE ÉLÈVE L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN

### DE CONNAISSANCES :

### LA RÉPUBLIQUE EST EN DROIT DE FORMULER

### UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT DANS CE DOMAINE

- **Plus un seul élève ne doit sortir du collège sans maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences**

La maîtrise de ce socle est évidemment et d'abord une des conditions du plein exercice de la citoyenneté. Mais elle a aussi, et de plus en plus, une dimension strictement économique : **contrairement à celui des trente glorieuses qui était relativement accueillant pour les jeunes peu qualifiés, le marché du travail d'aujourd'hui n'offre plus d'accès aux jeunes qui ne maîtrisent pas le socle commun de connaissances et de compétences.** Il s'agit d'un constat cruel, mais objectif, dont il faut tirer la conclusion : l'Ecole envoie directement au chômage les élèves auxquels elle n'a pas réussi à faire acquérir le socle commun de compétences.

Le niveau global de formation a sensiblement progressé au cours des dernières décennies, mais le taux d'échec en formation initiale demeure important. Sans compter les coûts cumulés de ces échecs supportés par la collectivité et par les familles, la mise en œuvre d'un système de formation initiale performant **conditionne l'employabilité immédiate du jeune mais aussi la mise en œuvre du processus ultérieur d'apprentissage tout au long de la vie.**

Pour que la France tienne dans le monde la place qui doit être la sienne, son système éducatif doit être placé sous le signe de l'exigence. Du primaire au supérieur, l'Ecole doit privilégier le goût de l'effort, du travail, du mérite et de la réussite de toutes les intelligences, que l'on doit cesser d'opposer ou de hiérarchiser pour admettre qu'elles concourent ensemble à la réussite de notre pays et à la compétitivité de nos entreprises.

La réflexion sur l'évolution de l'Ecole doit s'accompagner d'une logique d'investissement et de résultat. Pour lutter contre le décrochage scolaire et réduire le pourcentage très excessif des 25 % d'élèves qui ont des difficultés d'acquisition des apprentissages fondamentaux du primaire (lire, écrire, compter), l'Ecole doit répondre à une obligation de résultat.

Aujourd'hui, l'échec scolaire est mesuré à des étapes terminales, alors même que le jeune est déjà sorti de la formation que l'Ecole doit lui donner:

- 15 % des élèves en CM2 présentent de très lourdes difficultés en lecture et en calcul ;
- 20 % des élèves de 15 ans ont un niveau inférieur au 2ème niveau de l'enquête internationale PISA (« Programme international pour le suivi des acquis des élèves » piloté par l'OCDE) qui en comporte 6. A ce niveau, toute scolarité devient problématique ;
- 15 % des élèves de fin de 3ème ont un très faible niveau en mathématiques ;
- 20 % des jeunes « testés » à la « Journée défense et citoyenneté » (JDC) sont de mauvais lecteurs ;
- 18 % des jeunes « décrochent » et sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification.

*(Source : avis du Conseil économique, social et environnemental – septembre 2011 – « Les inégalités à l'école »)*

P

6

Les difficultés constatées au collège trouvent leurs origines dès la maternelle et à l'école primaire et il est plus efficace et moins coûteux pour la société d'essayer de les corriger dès le départ.

**Nous approuvons et soutenons la priorité donnée à l'école primaire car il faut renforcer l'exigence en termes de maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) par tous les élèves à l'entrée en 6e et repenser les pratiques pédagogiques qui favorisent par exemple la prise de parole des élèves, notamment en matière d'apprentissage des langues vivantes.** Accroître nos performances en matière scolaire, c'est donner à chaque jeune des bases solides de culture générale, indispensables à la construction de ses savoirs, à la poursuite de sa scolarité et à sa vie professionnelle. Des expériences ont déjà été mises en place. Il faut les multiplier lorsque les résultats mesurés scientifiquement sont probants.

**Enfin, le Medef tient à rappeler que la connaissance de deux langues vivantes étrangères, dont l'anglais, appartient au socle commun et doit faire l'objet d'une vigilance particulière, eu égard à son importance croissante sur le marché du travail.**

- **Il faut améliorer la diffusion des évaluations standardisées et fiables, permettant de détecter de façon précoce les élèves en difficulté**

Sans recourir systématiquement au redoublement dont la majorité des études attestent de l'inefficacité, **il faut mettre en place un dispositif obligatoire d'accompagnement et de remédiation pour les élèves en difficulté** tout au long de la scolarité du primaire et du premier cycle du secondaire, au bénéfice de ceux qui présentent le risque de ne pas maîtriser les savoirs et compétences fondamentaux à la fin de leur scolarité obligatoire. **Cet accompagnement doit également intégrer les activités hors temps scolaire et périscolaire** proposées par les associations partenaires de l'école après la classe. Ces activités contribuent au développement de l'autonomie et des compétences des élèves et peuvent trouver à être valorisées.

Des dispositifs d'accompagnement (ex : Projet personnel de réussite éducative – PPRE) seront mis en place en amont des paliers de validation (CE1, CM2 et 3e). Ils s'appuieront sur une coopération renforcée entre les écoles et leur collège de secteur dans le cadre d'un projet d'Ecole du socle commun ayant pour objectif la maîtrise des savoirs et compétences fondamentaux, à chaque cycle, et intégrant les activités hors temps scolaire.

**En outre, le Medef rappelle l'importance de reconnaître le « droit à l'erreur »** : il faut enseigner le goût de l'expérimentation même non couronnée de succès, les vertus de « l'échec surmonté », le risque maîtrisé et la valorisation de l'initiative....Autant de défis auxquels les mondes de l'éducation et de l'entreprise se trouvent aujourd'hui de plus en plus confrontés.

- **L'Ecole doit s'efforcer de s'adapter à chaque élève pour offrir une pluralité de voies d'acquisition du socle commun**

L'Éducation nationale ne doit pas maintenir en échec scolaire des jeunes (précédemment en difficulté à l'école primaire) tout au long des 4 années de collèges pour, in-fine, les laisser quitter le système sans aucune solution.

Les pédagogies utilisées doivent être différenciées pour gérer l'hétérogénéité des élèves si l'on ne veut pas laisser de jeunes talents au bord de la route, ni laisser certains jeunes débiter leur vie par un sentiment d'échec ou de mise à l'écart.

**Le collège unique, tel qu'il a été conçu et tel qu'il fonctionne en France, a montré ses limites et il convient de mener une réflexion sur son évolution et la diversité des voies qui permettent l'acquisition du socle commun.** Une plus grande autonomie de gestion des établissements permettrait de proposer, dès la classe de 4e, des solutions de formations adaptées aux projets des élèves au regard de l'offre de formation professionnelle et des besoins de compétences des entreprises.

La voie professionnelle ne doit pas être la voie de l'échec scolaire et doit pouvoir être proposée de manière plus spontanée aux élèves dans le cadre du processus d'orientation (ex : en Creuse avec le DIPAC depuis 1994 ou la DP 6h) mais aussi dans le cadre de dispositifs d'insertion par l'alternance (ex : DIMA) ou encore dans le cadre de dispositifs pédagogiques proposés par l'établissement et ses partenaires éducatifs (ex : LP de Bellac (87) : 3e expérimentale à projets).

Avec la réforme récente du baccalauréat, le CAP voit son positionnement conforté et ses flux stabilisés et connaît aussi une hausse des poursuites d'étude (+12 %) de ses diplômés en baccalauréat professionnel. **Il convient de s'interroger sur les modalités à mettre en œuvre afin que le diplôme de CAP puisse attester de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences,** lorsqu'une poursuite d'étude en baccalauréat professionnel est envisagée par le jeune.

#### • Amplifier l'expérimentation de « l' Ecole du socle commun »

**La création d'une « Ecole du socle commun » a été proposée pour donner la priorité absolue à l'acquisition des 7 piliers du socle commun** des connaissances et compétences instauré en 2005 et que tout élève doit maîtriser impérativement en fin de premier cycle. L'« Ecole du socle commun » ne peut toutefois consister en un seul regroupement structurel et local des écoles et de leur collège de rattachement.

Le rapport du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) sur le collège, publié en octobre 2011, propose ainsi la mise en place de l'« École du socle commun » d'une durée de 9 ans regroupant école et collège afin de permettre l'application du socle commun. Le HCE souligne que les pays étrangers obtenant les meilleurs résultats en termes de performance et d'équité - la Finlande, par exemple - ont adopté un tel mode de fonctionnement. Le temps de scolarité obligatoire y est vécu dans la continuité et la transversalité. En France, le rattachement administratif des écoles et collèges à des collectivités territoriales distinctes crée une césure complémentaire à celle de l'éloignement géographique que peuvent connaître les équipes enseignantes de ces établissements.

P

8

## II - LA FORMATION INITIALE EN ENTREPRISE,

QU'ELLE S'ACCOMPLISSE PAR LA VOIE SCOLAIRE

OU L'ALTERNANCE, DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉE CAR ELLE

OUVRE AUX MÊMES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

ET EST D'ÉGALE DIGNITÉ AVEC LA FORMATION

EXCLUSIVEMENT ACADÉMIQUE

### • Pour une Ecole de la diversité des voies de réussite

Pour des raisons historiques fortes, la sélection des élites et la hiérarchisation des diplômes repose principalement en France sur la culture scolaire : **c'est largement la capacité à réussir des concours mesurant des connaissances et des techniques scolaires qui détermine le niveau de diplôme**, et par voie de conséquence, le niveau d'entrée sur le marché du travail.

**Cette tradition française a au moins deux effets profondément négatifs** : d'abord, elle dissuade des élèves de s'engager dans une voie professionnelle où ils pourraient s'épanouir et réussir leur entrée durable sur le marché du travail ; ensuite, elle freine, si ce n'est interdit, le développement de filières permettant d'acquérir des diplômes de haut niveau par la voie professionnelle.

Le Medef plaide fortement pour l'urgence **de revenir sur cette tradition**, afin de faire émerger une **Ecole de la diversité des voies de réussite**. Celle-ci reposerait sur une **rénovation des voies professionnelles**, dont la première condition, qui revêt un caractère absolu, est un changement d'image.

L'évolution de l'image pourrait d'abord passer par un changement de nom : après un renforcement des modules relatifs à la création et la gestion d'entreprises, les voies professionnelles (lycée et alternance) pourraient ainsi être rebaptisées filières « entrepreneur ».

Au-delà du changement de nom, dont il ne faut pas sous-estimer l'importance symbolique et donc les résistances qu'il pourra rencontrer, la rénovation des voies professionnelles doit emprunter au moins cinq chemins complémentaires :

- D'abord, dès la quatrième, **les élèves doivent être objectivement informés de la diversité des voies de réussite** qui existent, notamment par des personnes extérieures à l'Ecole (chefs d'entreprise notamment). Les perspectives de carrière qu'offrent les filières professionnelles ne doivent plus être dévalorisées comme c'est trop souvent le cas actuellement ;
- Ensuite, dans le prolongement de la loi de 1986, la possibilité d'effectuer toutes ses études en alternance (du CAP au Master), ou en effectuant des aller-retour entre la voie scolaire et l'alternance, doit être développée : non seulement l'alternance constitue une pédagogie alternative qui peut créer un déclic chez l'élève et révéler ses potentialités, mais c'est également une voie qui peut, et doit de plus en plus, offrir un parcours complet d'étude menant à des diplômes de niveau I, notamment d'ingénieur ou de management. **En conséquence, il faudra modifier la réglementation en termes de limite d'âge à l'entrée en apprentissage, qui présente une contrainte importante notamment pour la préparation aux diplômes post-bac.**

- De nombreux métiers traditionnellement manuels peinent à susciter la vocation chez les élèves. **Les contenus de formation doivent être rendus plus attractifs et renforcés pour permettre, à leur issue, la reprise d'entreprises artisanales.** De nombreux savoir-faire aussi indispensables à la vie économique, notamment locale, qu'ancrés dans une tradition française d'excellence, méritent d'être perpétués.
- Le bac professionnel en trois ans, dans ses modalités actuelles, a entraîné une baisse regrettable du nombre de jeunes en apprentissage préparant un diplôme de niveau V. **Sans revenir sur l'objectif de l'obtention du bac en 3 ans par l'apprentissage, le cursus pourrait être adapté pour mieux répondre aux enjeux des jeunes, des familles et des entreprises qui choisissent l'apprentissage.**
- **Enfin, il faudra veiller à faire évoluer les représentations « sexuées » des métiers** auprès des prescripteurs d'orientation (enseignants, familles et conseillers d'orientation) et auprès des jeunes eux-mêmes.
- **Assurer l'adaptation réactive de la filière « entrepreneur » à la réalité du marché du travail**

Au regard du taux de chômage très élevé des jeunes de moins de 25 ans, il n'est ainsi plus possible de créer de filière professionnelle sans évaluer en amont les perspectives de débouchés en termes d'emplois.

Les branches professionnelles doivent en conséquence être davantage investies et écoutées dans la construction des diplômes, pour mieux les adapter aux besoins des entreprises et à l'évolution des métiers. **Il convient donc de remettre à plat la procédure de concertation actuelle (CPC et CIC) pour la rendre plus efficiente et plus transparente.** A cette fin :

- les branches professionnelles doivent développer les **expertises** nécessaires ;
- l'architecture et le contenu des diplômes doivent être régulièrement **évalués et révisés par une instance d'évaluation externe** ;
- de la même manière, il faut **rendre obligatoire la publication des avis des CPC** et des motivations du non suivi de leurs avis par le ministère ;
- enfin, le Medef souhaite que le projet de loi de décentralisation permette aux partenaires sociaux, qui sont les mieux à même d'évaluer les besoins des entreprises, de **peser juridiquement dans l'ouverture ou la fermeture des sections de lycées professionnels ou de CFA.**

### III - LA FORMATION INITIALE DOIT PRENDRE EN COMPTE

#### LES ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE D'EMPLOIS

#### AU NIVEAU NATIONAL COMME AU NIVEAU MONDIAL

- **L'Ecole doit tenir compte de l'évolution des besoins en compétences et qualifications de l'économie**

Si elle prépare à l'exercice libre de la citoyenneté, l'Ecole prépare aussi à l'autonomie individuelle, dont l'une des dimensions est de pouvoir gagner sa vie et subvenir à ses besoins. En ce sens, l'Ecole prépare aussi des acteurs de la vie économique, et elle ne peut donc se désintéresser de la bonne adéquation entre les formations qu'elle dispense et leurs débouchés sur le marché du travail.

Afin de permettre une mise en perspective de l'évolution des métiers et des compétences, il faut **construire un pont entre le ministère de l'éducation nationale, le Centre d'analyse stratégique (CAS), les observatoires des branches professionnelles et les observatoires régionaux emploi formation (OREF).**

Pour sa part, le Medef travaille au lancement d'un observatoire « Tendances emploi compétences » qui analysera les besoins de recrutements d'entreprises et de tous secteurs aux plans national et régional.

Le témoignage et l'implication des professionnels d'entreprise sont essentiels en matière d'orientation. La présentation des métiers, des emplois et des formations qui y mènent doit faire l'objet d'une attention particulière. Il est nécessaire, pour rapprocher notre système d'orientation des réalités de l'entreprise, de permettre **l'élargissement du vivier des professionnels de l'orientation à des professionnels d'entreprise** qui souhaitent ainsi, dans le cadre d'une seconde carrière par exemple, s'engager pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel.

- **L'accès à l'information sur la réalité des débouchés des diplômés doit être démocratisé**

L'accès à l'information sur la réalité des débouchés des différents diplômes existants est triplement problématique. D'abord, certaines filières offrant d'excellents débouchés sont régulièrement dénigrées, au détriment de l'intérêt des élèves. Ensuite, des élèves continuent de s'orienter, par manque d'information, vers des filières déconnectées du marché du travail, mais parfois maintenues en survie artificielle pour des raisons de gestion interne du système scolaire étrangères à l'intérêt des élèves, et à l'intérêt du pays. Enfin, certains diplômes ne garantissent plus la maîtrise des compétences que la maquette pédagogique affiche.

**Le Medef s'investira donc fortement pour que les taux d'insertion dans l'emploi de chaque diplôme soient rendus publics, facilement accessibles et régulièrement évalués par une instance indépendante et à tous les niveaux de diplômes (post-collège, lycée et supérieur). Il souhaite également que chaque diplôme garantisse les compétences qu'il est censé valider.**

- **Le métier de conseiller d'orientation doit être redéfini**

Tel qu'il est conçu aujourd'hui, le métier de conseiller d'orientation psychologue n'est pas adapté aux besoins des élèves. L'actuel corps des COPsy doit ainsi trouver à être progressivement réaffecté à d'autres missions éducatives.

**Il faut réinventer un nouveau mode de recrutement et de gestion de carrière des conseillers d'orientation et rendre impératif la connaissance des métiers, pour renforcer l'approche métiers de l'éducation à l'orientation dans l'enseignement secondaire.**

Un processus permettant un recrutement de professionnels d'entreprise, comme conseiller d'orientation, par la voie de la validation des acquis professionnels (VAP) doit pouvoir être proposé via des postes sur profils (seconde carrière ou sous statut associé).

**• Dès le collège, la découverte du monde professionnel doit être encouragée**

L'orientation se nourrit des activités proposées dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations. Lancée en 2005, l'option facultative de découverte professionnelle 3h (DP3) concerne près de 12 % des élèves de 3e, contribue à l'acquisition du socle commun et fait l'objet d'une évaluation qui est prise en compte dans le cadre de la délivrance du diplôme national du brevet. En quatre années, l'option de découverte professionnelle de classe de troisième, la DP3, est devenue l'option facultative la plus demandée par les élèves. Elle se positionne actuellement au second rang des options offertes par près de 90 % des collèges.

« Le succès est donc indéniable sur le plan quantitatif et il est fort probable qu'elle passera au premier rang dès lors qu'elle sera proposée par tous les collèges » (conclusions du rapport de Inspection générale de l'Education nationale sur la DP 3 – juin 2009). Le CESE dans son avis de septembre 2011 émet la même proposition.

**Le Medef souhaite que l'option facultative de découverte professionnelle 3h (DP3) soit développée, et que tous les élèves de collège puissent bénéficier de manière systématique de rencontres, selon différentes modalités, avec des chefs d'entreprise.**

## IV - LA FORMATION INITIALE DOIT DÉVELOPPER

### PAR UNE DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE, LA CRÉATIVITÉ,

### LA CAPACITÉ D'INITIATIVE ET L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

#### • L'esprit d'entreprendre doit s'acquérir tout au long de la scolarité

Le Medef souhaite que le développement de l'esprit d'entreprendre par tous les élèves participe plus clairement des objectifs et des missions de l'École.

L'esprit d'entreprendre n'est pas inné ou donné, mais se construit. Il combine des représentations identitaires, mais aussi des attitudes et des compétences sur lesquelles l'éducation et la formation peuvent agir. Parce qu'il libère les potentiels individuels y compris des enseignants, l'esprit d'entreprendre permet, dès le plus jeune âge, de développer la capacité à imaginer et produire une grande quantité de solutions, d'idées ou de concepts permettant de réaliser de façon efficace puis efficiente avec le renfort des connaissances et de la maturité. En somme, il s'agit de favoriser en chacun la créativité.

**C'est pourquoi, la future loi d'orientation pourrait préciser cet objectif** tout en l'inscrivant dans un continuum qui se construit tout au long du cursus (secondaire et supérieur) du jeune et qui concourt tout autant à l'acquisition du socle commun qu'à la préparation de son insertion professionnelle future.

**Inscrire l'esprit d'entreprendre parmi les objectifs de l'École permettra de valoriser une approche individualisée et inductive de l'enseignement, de valoriser l'acquisition de compétences pré-professionnelles et d'encourager le déclioisonnement des parcours de formation et des disciplines.**

L'article L. 121-4 du code de l'Éducation pourrait ainsi être rédigé :

*« [Les enseignements scolaires et universitaires ont pour objet de dispenser les connaissances de base et les éléments d'une culture générale incluant les données scientifiques et techniques, de préparer à une qualification et de concourir à son perfectionnement et à son adaptation au cours de la vie professionnelle.] Ils s'attachent à développer l'esprit d'entreprendre auprès de tous les élèves. »*

Dès l'école primaire, l'esprit d'initiative trouve à se mettre en œuvre notamment à travers des exercices faisant appel aux habiletés manuelles et aux activités de découverte et d'investigation (ex : Dispositif « main à la pâte » pour l'enseignement des sciences et de la technologie au primaire). Au collège et au lycée, l'esprit d'entreprendre trouve déjà quelques applications à travers les itinéraires de découvertes (IDD), les travaux personnels encadrés (TPE) ou les travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en CPGE. Dans l'enseignement, il laisse donc une large place aux pédagogies actives et inductives fondées sur une approche expérimentale (« learning by doing ») et par projets.

Les activités liées à la découverte de l'entreprise (cf infra) s'appuient également sur ce processus d'apprentissage, notamment à travers la mise en place des mini-entreprises et tout au long du cursus du jeune dans le supérieur avec la généralisation engagée des modules de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat en licence, master et doctorat (Référentiel de compétences Entrepreneuriat et esprit d'entreprendre conçu dans le cadre de la convention Medef/MESR/MEN de juin 2010).

#### • Le recours raisonné et créatif au numérique doit être encouragé

Levier incontestable de transformation économique et sociétale, le numérique a réussi à s'imposer en moins de 20 ans au niveau mondial et s'est répandu comme un feu de poudre sur toute la planète par les effets de la mondialisation.

**MEDEF - Refondons l'École de la République - septembre 2012**

L'Ecole ne peut donc, pas plus que les entreprises ou l'Etat, faire comme si de rien n'était. Aussi le Medef se félicite-t-il de l'initiative conduisant à intégrer les problématiques du numérique (dans leur très large acception) à la réflexion globale de la refonte de l'Ecole de la République. Donner à chaque élève et dès le plus jeune âge les moyens de s'ouvrir sur le monde, d'avoir un accès illimité à un savoir universalisé, d'échanger avec le plus grand nombre d'individus est une chance à saisir, mais il en est une aussi impérieuse qui consiste à en maîtriser les risques, les dérives, les excès.

La question de la culture numérique dépasse désormais celle de la culture informatique. La France qui ne comptait que 150.000 internautes en 1995, en compte, en 2011, plus 38 millions. 99 % des adolescents sont internautes et huit adolescents sur dix utilisent les réseaux sociaux. L'intensification numérique du monde modifie les codes, les comportements des jeunes générations, la notion même de culture et d'identité. Les rapports à l'information, à l'image, au texte... évoluent, modifiant jusqu'aux modes de raisonnement et d'apprentissage. **Le Medef souhaite que la France, à l'instar des autres pays européens, développe les usages du numérique, naturellement intégrés au sein de tous les apprentissages, et accroisse le recours aux outils adaptés pour diversifier les approches pédagogiques, notamment via les serious game (« jeux sérieux »).** Il s'agit autant de stimuler toutes les formes d'intelligence (logique, linguistique, spatiale) que de favoriser la personnalisation des apprentissages ou la conduite de projets collectifs et la co-construction créatrice.

En parallèle, une exigence de lecture critique doit être développée via une approche méthodique de cette information désormais si facilement accessible. L'Ecole a le devoir de ne pas laisser les élèves démunis de l'esprit critique et du recul nécessaires pour appréhender le foisonnement d'informations auquel ils accèdent avec une simplicité inédite.

**La formation et le recrutement des futurs enseignants devront intégrer obligatoirement la culture numérique et développer leur capacité à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage diversifiées en la matière.**

Les élèves pourront être évalués, dans le cadre des évaluations certificatives, sur leur capacité à utiliser avec intelligence la ressource numérique dans le cadre de leurs apprentissages. Une mission de réflexion doit être envisagée, avec le renfort des branches professionnelles, sur l'intégration de la culture numérique au sein du socle commun de connaissances et de compétences. Ainsi, l'acquisition de la culture numérique et des compétences opérationnelles devront être utilement appréciées lors des examens diplômants et des concours de recrutement.

Enfin, parce que les organisations économiques opèrent une mutation sans précédent de leurs modèles, du fait de la dématérialisation des flux d'information et des échanges, l'approche « connaissance des métiers et des filières d'enseignement » faite par l'Ecole doit impérativement en tenir compte. La promotion des disciplines scientifiques est certes plus que jamais d'actualité au vu des besoins de qualifications exprimés par les entreprises dans ce domaine, mais tous les métiers sont en réalité concernés.

#### • Promouvoir la culture économique

**Le Medef est depuis longtemps fortement engagé en faveur du développement de la culture économique au sein du système éducatif et du rapprochement de l'école et de l'entreprise (colloques, semaine Ecole-entreprise).** L'acquisition par les élèves des notions économiques fondamentales contribuent au minimum à la compréhension de l'actualité mais aussi à construire les bases d'une culture économique indispensable à leur future insertion professionnelle. Rendre obligatoire, en 2010, pour tout élève de seconde au minimum 54h d'enseignement en économie a été un progrès majeur. Les deux enseignements d'exploration en économie proposés doivent pouvoir utilement sensibiliser les élèves aux notions de macroéconomie, de microéconomie et aux sciences de gestion.

Nous déplorons que l'option PFEG (principes fondamentaux de l'économie et de la gestion), considérée à tort comme une pré-orientation vers la voie technologique, soit choisie seulement par 2 élèves sur 10. **Nous souhaitons que l'enseignement de l'économie à tous les élèves de seconde demeure obligatoire.**

**Enfin, le cahier des charges du recrutement et de la formation des enseignants doit inclure la connaissance de l'entreprise, le développement de l'esprit d'entreprendre et la maîtrise de la culture numérique.** Il prévoira systématiquement des périodes de découverte dans l'entreprise pour tous les enseignants en formation.

### • Développer les mini-entreprises

**Le Medef préconise la généralisation des mini-entreprises au collège et au lycée.** Complément des enseignements théoriques et permettant de connaître concrètement le monde de l'entreprise, elles s'intègrent dans la démarche pédagogique inductive telle que préconisée pour l'enseignement des PFEG. Les mini-entreprises peuvent être un outil très efficace et mobilisateur pour l'apprentissage des élèves notamment dans le cadre de l'enseignement des PFEG. Plus de 800 mini-entreprises concernant plus de 11 000 élèves ont été actives en 2011.

**Il est important que chaque enseignant puisse ainsi mettre en œuvre une mini-entreprise au moins une fois durant sa carrière.**

## V – LES CAPACITÉS D’INITIATIVE DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

### DOIVENT ÊTRE LIBÉRÉES ET VALORISÉES

#### • Promouvoir l’autonomie des établissements scolaires

Une nouvelle approche de la gouvernance des établissements scolaires doit permettre de libérer les initiatives des équipes éducatives, d’expérimenter des nouveaux dispositifs de formation plus adaptés aux besoins mais aussi de garantir partout la qualité des formations.

Les établissements doivent gagner en autonomie pour pouvoir proposer des formations adaptées aux caractéristiques de leurs bassins et environnement économiques.

Dans le cadre d’une autonomisation des établissements telle qu’elle est actuellement expérimentée dans le dispositif expérimental ECLAIR (ex : le chef d’établissement recrute lui-même ses enseignants à partir de postes à profil, il gère ses dotations horaires en cohérence avec le projet d’établissement), **le Medef propose que puisse être étudiée la possibilité pour des établissements plus autonomes de recruter des professeurs associés issus des milieux professionnels**, notamment pour assurer les enseignements technologiques et professionnels.

#### • Renforcer la formation des chefs d’établissement

Confrontés à des exigences croissantes en termes de pilotage de structures pouvant atteindre plusieurs centaines de personnes dont plusieurs dizaines de personnels, les chefs d’établissements doivent être mieux accompagnés dans leur formation en matière de gestion d’équipe, ingénierie de projets y compris à l’échelle européenne ou internationale, de management des organisations, de culture économique, de connaissance des secteurs professionnels et des métiers, de techniques de financement et de responsabilité juridique. Chefs d’entreprise et chefs d’établissement partagent les mêmes exigences de professionnalisme pour conduire durablement leurs projets.

**Le Medef souhaite qu’un plus grand nombre de chefs d’établissement de collège et de lycée puissent accéder à des modules de formation et des cursus de formation (de niveau master) en organisation et management.**

Les échanges qui sont déjà organisés, comme l’opération « 24 heures avec un chef d’entreprise » (ex : partenariat rectorat de Lille – Medef Nord-Pas de Calais), sont l’occasion pour eux de partager, analyser et comparer les pratiques professionnelles.

Les entreprises sont prêtes à s’investir pour accompagner les chefs d’établissement dans ce dispositif de formation et à y partager leurs propres expériences.

#### • Accroître la professionnalisation de la formation des futurs enseignants grâce à l’apprentissage

Les modes d’apprentissage évoluent : l’accès à l’information a été profondément modifié par la révolution numérique et les nouvelles générations développent une tendance au « patchwork culturel ». Il ne peut y avoir aujourd’hui un seul et unique schéma de formation des enseignants qui obéirait à des contenus et à une organisation immuable.

Au-delà du fait que la formation par apprentissage présente un intérêt important en matière d'ouverture sociale, elle permet d'accentuer la professionnalisation de l'étudiant par l'alternance des périodes de formation et celles permettant un accès individualisé au métier d'enseignant. **L'expérimentation de la formation des futurs enseignants par l'apprentissage devra ainsi répondre aux mêmes exigences en termes de recrutement et de mise en œuvre que les autres formations de master par apprentissage proposées par l'établissement.**

Par ailleurs, cette nouvelle modalité offerte aux étudiants permettra sans nul doute de redorer l'image trop souvent négative, encore véhiculée par le système éducatif, vis-à-vis de l'apprentissage. En effet, si les enseignants bénéficient eux-mêmes de l'apprentissage, ils pourront ainsi mieux le conseiller auprès de leurs élèves.

**A cet égard, le Medef accorde une attention toute particulière à la création de tels masters en apprentissage** que souhaitent proposer les directeurs des IUFM Nord - Pas de Calais (université d'Artois) et de Versailles (université de Cergy-Pontoise) dans leurs établissements respectifs, et qui s'appuient sur une approche élargie aux différents secteurs et métiers de la formation.